



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

ELECTIONS DES CONSEILS CENTRAUX

SCRUTIN DU 7 AVRIL 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

COLLEGE B - AUTRES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET PERSONNELS ASSIMILES

Vu le code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Paris 1 modifiés,
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1,
Vu l'arrêté électoral n°2016/249 du 24 février 2016,
Vu la circulaire du 24 février 2016 relative à l'organisation des élections,
Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement auquel il a été procédé le 8 avril 2016

LE PRESIDENT
ARRETE

Article 1: Les listes en présence ont obtenu les résultats suivants:

Nombre de sièges à pourvoir	8
Nombre de sièges à attribuer à la liste majoritaire	2
Nombre d'inscrits	994
Nombre d'emargements	506
Nombre de votants	506
Nombre de bulletins blancs et nuls	10
Nombre de suffrages exprimés	500
Nombre d'enveloppes	510
Quotient électoral (calculé après déduction des 2 sièges majoritaires)	83,33

Taux de participation
50,91

LISTES	CENTRES			Nb de voix obtenues	% par rapport au nombre de suffrages exprimés	2 sièges de liste majoritaire	Nb de sièges au quotient électoral	Plus fort reste	Nb de sièges au plus fort reste	Total du nombre de sièges
	PANTHEON	PMF	SAINTE CHARLES							
Liste 1: Partageons les talents Paris 1 - 2020	105	59	20	184	36,80	2	2	17		4
Liste 2: Doctorant-e-s mobilisé-e-s pour l'Université	90	13	3	106	21,20	0	1	23		1
Liste 3: L'AUDACE D'AGIR	57	36	1	94	18,80	0	1	11		1
Liste 4: Démarche collective pour une université démocratique	64	44	9	117	23,40	0	1	34	1	2
										8
Suffrages exprimés	316	152	32	500						
Nuls	5	4	1	10						
Blancs	0	0	0	0						
Total	321	156	33	510						

Article 2 : Sont proclamés élus:

MESSAI-BARHI Soraya	Partageons les talents Paris 1 - 2020
MEDAN Pierre	Partageons les talents Paris 1 - 2020
LAIGNOUX Raphaëlle	Partageons les talents Paris 1 - 2020
CANRY Nicolas	Partageons les talents Paris 1 - 2020
MAUARIN Anaïs	Doctorant-e-s mobilisé-e-s pour l'Université
ALLAM Delila	L'AUDACE D'AGIR
LAGUERODIE Stéphanie	Démarche collective pour une université démocratique
CHAPPEY Jean-Luc	Démarche collective pour une université démocratique

Article 3: Le Président de l'université Paris 1 est chargé de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 avril 2016

Le Président, Philippe BOUTRY

Le recours à l'encontre de cet arrêté devant la Commission de contrôle des opérations électorales est recevable au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Il doit être adressé au Tribunal administratif de Paris.

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

12, place du Panthéon 75 231 Paris cedex 05 - Tél.: +33 (0)1 44 07 80 00 - www.univ-paris1.fr



P.O. *Philippe Boutry*
Vice-Président
Par délégation
Pour le Président